

Ça, c'est fait !

Comme il était à craindre, la mise en oeuvre de la nouvelle mouture du Contrat d'engagement éducatif n'est pas sans effets pervers. Elle conduit à des situations inadaptées aux terrains mais aussi et surtout à une perte de sens de l'action éducative. Ce constat appelle à une réflexion profonde et à l'invention de nouvelles perspectives.

Les temps sociaux dédiés aux vacances et aux loisirs sont en train de muter. Le rythme de vie des enfants et des jeunes va évoluer, inéluctablement, vers un « moins de temps scolaires et un moins de vacances » qui va nécessiter une réflexion profonde sur les terrains de chacun des partenaires éducatifs.

Après quelques balbutiements durant les vacances de printemps, soutenue par une multitude de textes explicatifs, de modèles, de tentatives de traduction en actes concrets, de circulaires, la mise en place du nouveau Contrat d'engagement éducatif (CEE) a pu s'épanouir cet été.

À lire, plus loin dans ce Cahier, ce qu'a provoqué, vu des organisateurs et des directeurs, la mise en place, on se dit que malheureusement on avait raison quand on dénonçait la nouvelle mouture du CEE !

EFFETS PERVERS...

Les équipes d'encadrement des séjours de l'été, et je serais tenté de dire toutes les équipes, ont vécu un beau moment de « grand n'importe quoi ». Et surtout, en creux, parce que rien ne se dit de cela, la mise en place des temps de repos dans le cadre du CEE a eu et aura des effets pervers considérables, dont on peut penser que pour partie, ils sont irréversibles. Le premier effet pervers tient justement de la notion de repos des animateurs. Cadrés dans une structuration ne tenant pas compte de la vie et de la dynamique propres aux ACM, cette réforme aura favorisé une plus grande fatigue des animateurs, appelés à se reposer quand ils n'en avaient pas besoin. L'énergie passée à tenter de planifier une organisation de la ressource humaine (au singulier c'est nettement moins propre qu'au pluriel) a été détournée au profit de l'appareil plutôt que de s'exercer au profit des jeunes et des enfants. Les équipes de direction, autant que les organisateurs se sont retrouvés à gérer l'ingérable, au risque du ridicule – obliger à des repos dans la journée et en même temps nommer l'astreinte de nuit, illégale, du doux terme de « quiétude nocturne ». Mais en toute conscience de ce ridicule, qui porte atteinte au sens même des loisirs collectifs et contraint les équipes à de douloureux reniements. Quant au souci d'équité, il a été balayé à coups de réadaptation de l'indemnité aux contraintes des temps de compensation, compensation payée ou pas d'ailleurs, à géométrie variable...

... ET PERTE DE SENS

Et puis, rien sur les enfants et les jeunes ! Rien sur la rupture de la continuité éducative. Rien sur la sécurité affective des plus jeunes, pour lesquels, parfois, l'animateur ou l'animatrice « repère » a disparu dès le deuxième jour pour cause de tableau de roulement. Rien sur les séjours supprimés, rien sur les surcoûts, supportés cette année par les associations, avant de l'être demain par les parents au travers d'une augmentation des

prix. Rien. Tout c'est bien passé ! J'entends déjà les commentaires : vous voyez bien que c'est possible, ça a été fait cet été ! Pourtant, s'ouvre dans le champ de l'animation un chantier qui devrait mobiliser toutes les énergies. Les temps sociaux dédiés aux vacances et aux loisirs sont en train de muter. Le rythme de vie des enfants et des jeunes va évoluer, inéluctablement, vers un « moins de temps scolaires et un moins de vacances » qui va nécessiter une réflexion profonde sur les terrains de chacun des partenaires éducatifs. Et une coordination mieux pensée.

ÉCUEILS À L'HORIZON

Mais trois écueils déjà se profilent : la tentation de la niche d'emploi que semble offrir l'encadrement des temps de vacances scolaires (leurre d'autant plus puissant que l'emploi pérenne est en crise), la question du volontariat dans l'animation (l'animation volontaire est indispensable au bon équilibre des ACM) et la perte de sens historique de l'Éducation populaire, au moment où le terme (à défaut du concept) sert de support à quasiment tous les diplômes professionnels de l'animation.

Pour un de ces écueils, aurons-nous le temps et la sagesse de nous inspirer des travaux de la Commission européenne qui avance à grands pas, appuyée sur des expérimentations de nombreux états européens, vers la définition d'un statut du volontariat dans l'animation ? Après tout, il est temps de recevoir du sang neuf pour revivifier et redonner sens à ce que les fondateurs de l'Éducation populaire ont créé.

Alain Gheno

[Les Cahiers de l'animation n°80](#)